

Réunion CoSpePV du 21 octobre 2011

CoSpePV: spacieux, propre et net

Des mots-clés tels que nettoyage, suppression et optimisation ont rythmé la réunion CoSpePV du 21 octobre 2011. Ils couvrent les thèmes suivants: normes d'exploitation, optimisation de l'espace, formation de rattrapage, passage en revue global PV et nettoyage des offices de poste. En résumé, c'est une affaire «propre et nette» sur toute la ligne.

Normes d'exploitation et optimisation de l'espace

PV a décrit l'état d'avancement dans la mise en œuvre des projets «Normes d'exploitation» et «Optimisation de l'espace». Les normes d'exploitation portent sur une simplification des processus au guichet sur l'ensemble du territoire, ainsi que sur une uniformisation du matériel d'exploitation utilisé. L'optimisation de l'espace vise à supprimer le matériel inutilisé ou devenu obsolète.

Des enquêtes montrent que les collaboratrices et les collaborateurs sont favorables à l'introduction de ces nouveautés. Les normes d'exploitation permettent une amélioration de l'efficacité et soulagent en particulier le personnel de remplacement. Le projet relatif à l'optimisation de l'espace offre quant à lui, au sens littéral du terme, davantage de place et d'espace. En effet, le réseau postal est ainsi «soulagé» de plus de 250 tonnes de mobilier ancien, défectueux et qui n'est plus utilisé et d'autres éléments d'agencement. Etat actuel: les travaux sont achevés à 80% environ.

Formation de rattrapage dans le commerce de détail

La formation de rattrapage dans le commerce de détail a démarré. A l'heure actuelle, les collaboratrices et les collaborateurs manifestent assez peu d'intérêt pour cette offre en formation continue. La CoSpePV déplore cette situation. En effet, cette formation continue offre une valeur ajoutée dans la vie professionnelle aussi bien que dans la sphère privée.

Passage en revue global de PV

Il y a quelque temps, la CoSpePV a annoncé que les partenaires sociaux reprendraient en 2011 les discussions sur les thèmes «offices de poste sans direction» et «classement du personnel du front office». Depuis lors, les discussions entre les partenaires sociaux ont repris, mais n'ont pas encore abouti à un accord. Cela montre que les thèmes sont délicats et qu'il faudra plus de temps que ce qui avait été prévu à l'origine. Les parties réexaminent en ce moment leurs positions. Tous les partenaires sociaux montrent aujourd'hui encore qu'ils sont disposés à négocier.

Nettoyage dans les offices de poste

Le nettoyage dans les offices de poste a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans le cadre de la CoSpePV. PV en a décrit la mise en œuvre lors de la séance du 21 octobre 2011. La discussion a porté cette fois-ci principalement sur le nettoyage des présentoirs et du hall des guichets. Thème central: la question de la sé-

curité. On est conscient du fait que lors du nettoyage, et en particulier durant les tâches effectuées dans le hall des guichets, il est impossible d'exclure totalement les risques liés à la sécurité. La direction de PV est consciente de ces risques et elle en assume la responsabilité. Néanmoins, si certaines règles sont respectées, il est possible de proposer aux clientes et aux clients un hall des guichets propre, sans pour autant exposer les collaboratrices et les collaborateurs à un danger accru.

Au cours de la discussion, la CoSpePV est tombée d'accord sur les principes suivants: si une seule personne est présente dans l'office de poste, le nettoyage du hall des guichets et des présentoirs est effectué en dehors des heures d'ouverture. Le temps consacré au nettoyage est intégré dans le temps de travail hebdomadaire d'entente avec la direction de l'exploitation. Si cela n'est pas possible, ce temps de travail est mentionné sous la forme d'heures supplémentaires.

Si plusieurs collaborateurs sont présents dans un office de poste, les tâches de nettoyage dans le hall des guichets, p. ex. nettoyage des présentoirs et tâches simples de rangement, peuvent également être effectuées pendant les heures d'ouverture. Si plusieurs clients se trouvent dans l'office de poste, il convient néanmoins de renoncer aux tâches de nettoyage étendues, p. ex. le nettoyage des sols.

Si des problèmes surviennent en ce qui concerne la qualité des prestations et la satisfaction vis-à-vis des tâches de nettoyage et qu'aucune solution ne peut être apportée sur place, les responsables Exploitation apportent leur aide. Le «protocole relatif aux points faibles» représente pour vous un instrument adéquat pour résoudre les problèmes de ce genre (Infocenter 11_1389 destiné aux responsables Exploitation).

Dates à retenir pour la CoSpePV en 2012: le 27 avril 2012 et le 26 octobre 2012.